



FORMATION POUR L'ACCÈS À LA PROFESSION DE COMMERÇANT (FORMATION D'INITIATION)

La formation accélérée pour l'accès à la profession de commerçant traite les six matières essentielles d'une gestion d'entreprise. Elle se tient à raison de quatre sessions par semestre ; 2 sessions en cours du jour durant 5 jours ouvrables et 2 sessions en cours du soir durant 5 semaines.

OBJECTIFS

- _____ Transmettre les connaissances de base nécessaires pour la création et la gestion d'une entreprise
- _____ Remplir la condition de qualification professionnelle requise pour l'exercice des activités commerciales

PROGRAMME

_____ Journée d'introduction

_____ Marketing Management

- _____ Profil entrepreneurial
- _____ Couple produit-marché
- _____ Marketing Mix
- _____ Démarche stratégique

_____ Cadre réglementaire

- _____ Droit d'établissement
- _____ Structure juridique
- _____ Contrats et faillite

_____ Management organisationnel

- _____ Planification
- _____ Organisation et contrôle
- _____ Leadership

_____ Fiscalité et sécurité sociale

- _____ TVA
- _____ Imposition de l'activité commerciale
- _____ Sécurité sociale

_____ Comptabilité et gestion financière

- _____ Fondements
- _____ Comptabilité analytique et comptabilité de gestion
- _____ Analyses de bilan

_____ Particularités juridiques

- _____ Droit du travail
- _____ Commodo-incommodo

Une formation d'initiation pour l'accès à la profession de l'exploitant d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, de l'exploitant d'un établissement de restauration, et de l'exploitant d'un établissement d'hébergement est organisée après chaque session de la formation d'initiation pour l'accès à la profession de commerçant.

PUBLIC-CIBLE

_____ Toute personne ne remplissant pas les conditions de qualification professionnelle requises par la législation luxembourgeoise réglementant l'accès à la profession de commerçant

_____ Toute personne intéressée, souhaitant s'initier en matière de gestion d'entreprise dans une formation accélérée

EXAMEN

Le contrôle des connaissances se fait par un examen à la fin de la formation accélérée. Pour être admis à cette épreuve, le stagiaire doit justifier d'une participation régulière aux cours.

DURÉE

40 heures en cours du jour ou en cours du soir

LANGUE VÉHICULAIRE

Français

INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à toutes nos formations via notre site web www.lsc.lu ou en utilisant la fiche d'inscription à la page 157

DROIT D'INSCRIPTION

250 €

DATES

Séance d'information :

08/12/2011, jeudi à 18h00

Journée d'introduction :

Session 1 : 28 janvier 2012, samedi

Session 2 : 3 mars 2012, samedi

Session 3 : 21 avril 2012, samedi

Session 4 : 5 mai 2012, samedi

JOURS – HORAIRE

_____ Session 1 :

6/02/2012 – 10/02/2012, lundi à vendredi de 08.30 à 17.30 heures

_____ Session 2 :

5/03/2012 – 19/04/2012, lundi, mardi, mercredi et jeudi de 18.30 à 20.30 heures

_____ Session 3 :

23/04/2012 – 27/04/2012, lundi à vendredi de 08.30 à 17.30 heures

_____ Session 4 :

07/05/2012 – 14/06/2012, Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 18.30 à 20.30 heures

LIEU

Centre de Formation de la Chambre de Commerce 7, rue Alcide de Gasperi Luxembourg-Kirchberg



FORMATION DE PERFECTIONNEMENT À LA GESTION D'ENTREPRISE

OBJECTIFS

La formation de perfectionnement à la gestion d'entreprise a pour objectif de présenter et d'approfondir les principes fondamentaux de la gestion d'entreprise et de ses fonctions.

En plus des connaissances théoriques, vous travaillez en groupe, avec l'assistance d'un coach, sur un projet d'entreprise réel ou fictif.

En cas de réussite à la formation vous remplissez aussi les conditions de qualification professionnelle requises par la législation luxembourgeoise pour l'exercice des activités commerciales.

PROGRAMME

La journée d'introduction

_____ Se connaître et s'informer!

L'itinéraire du créateur d'entreprise

_____ Quelles démarches juridiques doit effectuer un futur commerçant?

Gestion stratégique et techniques de marketing-management

_____ Comment peut-on vendre un produit ou un service?

Comptabilité générale et analyse financière

_____ Comment gérer les finances d'une entreprise?

Planification financière concrète

_____ Comment réaliser la partie financière de son business plan?

Introduction à la fiscalité

_____ Quelles sont les bases du système fiscal luxembourgeois?

Gestion des ressources humaines et aspects du droit social

_____ Comment gérer son personnel?

Présentation du projet d'entreprise

PUBLIC-CIBLE

Toute personne intéressée, souhaitant perfectionner ses connaissances en matière de gestion d'entreprise

EXAMEN

Le contrôle des connaissances se fait par un test écrit à la fin de chaque module. Pour être admis à ces tests, le stagiaire doit justifier d'une participation régulière aux cours.

DURÉE

94 heures de cours + élaboration du projet d'entreprise

6 mois à raison de trois séances par semaine (lundi, mercredi et vendredi)

LANGUE VÉHICULAIRE

Français

INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à toutes nos formations via notre site web www.lsc.lu ou en utilisant la fiche d'inscription à la page 157

DROIT D'INSCRIPTION

400 €, documentation comprise

DATES

Séance d'information: 08/12/2011, jeudi à 18h00

_____ Sessions en français

Journée d'introduction

Session I: 21/01/2012 samedi

Session II: 21/01/2012 samedi

Session III: 04/02/2012 samedi

_____ Session en luxembourgeois

Journée d'introduction

Session IV: 04/02/2012 samedi

JOURS - HORAIRE

Lundi, mercredi et vendredi
de 18.30 à 21.00 heures

LIEU

Centre de Formation
de la Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg

FORMATION POUR L'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE L'IMMOBILIER

OBJECTIFS

Au terme de la formation, le stagiaire doit être capable de connaître les spécificités des différentes professions de l'immobilier :

- _____ Agent immobilier
- _____ Promoteur immobilier
- _____ Administrateur de biens-syndic de copropriété

PROGRAMME

- _____ Aspects juridiques : le mandat, la vente
- _____ L'aménagement du territoire
- _____ Le cadastre
- _____ L'architecte
- _____ Le génie technique, le génie civil, l'expertise
- _____ Les finances
- _____ Les assurances
- _____ La copropriété, le bail à loyer
- _____ L'enregistrement, la TVA
- _____ Blanchiment
- _____ « Energy Pass »

PRÉ-REQUIS

- _____ être titulaire d'une dispense des cours en matière de gestion d'entreprise, accordée par le Ministère des Classes moyennes et du Tourisme ou,
- _____ être titulaire d'une autorisation de commerce ou,
- _____ être titulaire du certificat de réussite aux épreuves de clôture de la formation pour l'accès à la profession de commerçant

INSCRIPTION

Prière de faire une demande de participation par courrier postal ou courrier électronique en mentionnant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, date de naissance, branche, téléphone, fax, e-mail) et de l'envoyer à la LSC - L-2981 LUXEMBOURG - info@lsc.lu. La demande d'inscription doit être accompagnée d'une dispense des cours en matière de gestion d'entreprise préalablement accordée par le Ministère des Classes moyennes et du Tourisme ou d'une autorisation de commerce.

PUBLIC-CIBLE

Toute personne ne remplissant pas les conditions de qualification professionnelle requises par la législation luxembourgeoise régissant l'établissement dans les professions de l'immobilier

EXAMEN

Le contrôle des connaissances se fait par un test écrit à la fin de la formation. Pour être admis à ce test, le stagiaire doit justifier d'une participation régulière aux cours.

DURÉE

Tronc commun : 32,5 heures

Matières spécifiques :

Agent immobilier : 10 heures

Promoteur immobilier : 12,5 heures

Administrateur de biens-syndic

de copropriété : 7,5 heures

4 mois à raison de deux séances par semaine

LANGUE VÉHICULAIRE

Français

DROIT D'INSCRIPTION

300 €

DATES

Session I : Mardi 17 janvier 2012

Session II : Mardi 14 février 2012

JOURS - HORAIRE

Mardi et jeudi de 18.30 à 21.00 heures

LIEU

Centre de Formation
de la Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg

FORMATION DE PERFECTIONNEMENT À LA PROFESSION D'EXPLOITANT D'UN DÉBIT DE BOISSONS ALCOOLISÉES ET NON-ALCOOLISÉES

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de vous transmettre et/ou d'approfondir vos connaissances de base de la gestion d'entreprise et les connaissances spécifiques de la profession d'exploitant d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

PROGRAMME

- _____ Droit d'établissement
- _____ Législation relative au cabaretage
- _____ Règles générales d'hygiène et de sécurité des denrées alimentaires
- _____ Respect des droits de l'Homme
- _____ Protection des mineurs
- _____ Législation sociale, droit du travail et instruction civique
- _____ Notions de comptabilité et de fiscalité
- _____ Calcul des prix
- _____ Connaissances spécifiques à la profession

PUBLIC-CIBLE

_____ Toute personne ne remplissant pas les conditions de qualification professionnelle requises par la législation luxembourgeoise régissant l'accès à la profession d'exploitant de débits de boissons alcooliques et non-alcooliques

_____ Toute personne intéressée, souhaitant approfondir ses connaissances en gestion d'établissement de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques

PRÉ-REQUIS

Aucun

EXAMEN

Le contrôle des connaissances se fait par un test écrit à la fin de chaque module. Pour être admis à ce test, le stagiaire doit justifier d'une participation régulière aux cours.

DURÉE

53,5 heures
3 mois à raison de deux séances par semaine

INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à toutes nos formations via notre site web www.lsc.lu ou en utilisant la fiche d'inscription de la page 157

DROIT D'INSCRIPTION

300 €

DATE DE DÉBUT

Sessions

- _____ en luxembourgeois le 03/03/2012
- _____ en français le 03/03/2012

JOURS

Jeudi et samedi (luxembourgeois)
Mardi et samedi (français)

HORAIRE

Mardi et jeudi : de 18.30 à 20.30 heures
Samedi : de 08.00 à 12.00 heures

LIEU

Centre de Formation
de la Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg